

13/12/2021

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE WEEDON**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Weedon, tenue à l'Hôtel de Ville, lundi, le 13 décembre 2021 à 19 h 38. L'avis de convocation a été signifié, tel que requis par les articles 152 et 156 du Code municipal, aux membres du conseil.

Sont présents à cette séance :

Monsieur le maire :	Eugène Gagné
Madame la conseillère :	Maylis Toulouse
Messieurs les conseillers :	Pierre Bergeron Daniel Sabourin Olivier Paiement Daniel Groleau Denis Rondeau

Tous membres du conseil et formant quorum.

Assiste également à la séance, Madame Marie-Claude Cloutier, directrice générale et secrétaire-trésorière et agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Eugène Gagné, ouvre la séance à 19 h 38 et présente l'ordre du jour. Il avise le conseil, tel que requis par l'article 956 du Code municipal, que les délibérations du conseil et la période de questions portent exclusivement sur les sujets à l'ordre du jour.

2. CONSTATATION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Constatation de l'ordre du jour
3. Adoption du budget 2022
4. Adoption du programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024
5. Période de questions
6. Levée de la séance

Monsieur le maire, Eugène Gagné fait lecture de l'ordre du jour.

3. ADOPTION DU BUDGET 2022

CONSIDÉRANT QUE cette séance extraordinaire porte exclusivement sur les prévisions budgétaires 2022. Il est à noter que l'avis public annonçant cette séance a été donné au moins quinze jours à l'avance conformément à la Loi, soit le 9 novembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE selon les dispositions contenues à l'article 954 du *Code municipal*, la municipalité doit adopter son budget pour l'année 2022 en prévoyant des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont fait une étude des prévisions budgétaires afin de répondre aux besoins présents et futurs de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-318

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maylis Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que les prévisions budgétaires de l'année financière 2022 soient adoptées tel que présentées ci-dessous et que lesdites prévisions budgétaires soient publiées dans le journal *l'Éveil du citoyen* et sur notre site Internet.

ADOPTÉE

	Prévisions budgétaires 2021	Prévisions budgétaires 2022
REVENUS		
Taxes	4 657 908 \$	4 418 439 \$
Païement tenant lieu de taxes	86 000 \$	89 000 \$
Autres recettes de sources locales	294 706 \$	632 202 \$
Transferts	835 355 \$	1 473 687 \$
TOTAL DES REVENUS	5 873 969 \$	6 613 328 \$

DÉPENSES

Transport routier	1 267 976 \$	1 323 027 \$
Hygiène du milieu, logement social	1 073 244 \$	1 004 528 \$
Frais de financement, d'immobilisation et affectations	1 140 229 \$	1 684 982 \$
Administration générale	1 020 968 \$	1 100 872 \$
Sécurité publique	578 943 \$	602 927 \$
Urbanisme et mise en valeur du territoire	353 761 \$	413 590 \$
Loisirs et culture	438 848 \$	483 402 \$
TOTAL DES DÉPENSES	5 873 969 \$	6 613 328 \$

4. ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS (PTI) 2021-2022-2023

N° PROJET	NOM DU PROJET	2022	2023	2024	Total des 3 années
1	Mise aux normes du Centre communautaire de Weedon	290 000 \$	280 000 \$	280 000 \$	850 000 \$
2	Mise à niveau de la télémétrie des 3 secteurs (Weedon centre, St-Gérard et Fontainebleau)	155 000 \$	155 000 \$	155 000 \$	465 000 \$
3	Installation de compteurs d'eau (40 ICI et 20 résidentiels au coût approx. De 3000\$ / chacun)	180 000 \$	180 000 \$	180 000 \$	540 000 \$
TOTAL		625 000 \$	615 000 \$	615 000 \$	1 855 000 \$

Directives du PTI

- Le plan triennal d'immobilisation (PTI) constitue un ensemble de projets et de programmes d'investissement que la Municipalité prévoit réaliser et/ou initier au cours des prochaines années.
- L'adoption du PTI confirme l'intention du conseil municipal mais ne constitue pas une autorisation de dépenser, un engagement ou même une garantie de réalisation.
- Certains projets inscrits au PTI sont sous réserve d'approbation d'une subvention, d'une approbation gouvernementale, etc.
- Chaque projet doit être approuvé par le conseil municipal avant d'être amorcé.

CONSIDÉRANT la présentation du Plan triennal d'immobilisations (PTI) ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-319

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Pierre Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le plan triennal d'immobilisation 2022-2023-2024 soit adopté tel que présenté ci-dessus.

ADOPTÉE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS (exclusivement à l'ordre du jour)

- On demande le nombre de compteurs d'eau qui seront installés en 2022.
- Un citoyen mentionne avoir entendu dire que certaines villes ont installé des compteurs d'eau et les ont enlevés par la suite, il en demande la raison.
- Question sur les raisons pour lesquelles les compteurs d'eau doivent être installés.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

2021-320

À 19 h 49, la conseillère Maylis Toulouse propose la fin de cette séance extraordinaire.

Eugène Gagné,

Maire

Marie-Claude Cloutier

Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

Je, Marie-Claude Cloutier, certifie que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

Marie-Claude Cloutier, secrétaire-trésorière